

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS
2024-2025
1^{ER} ANNÉE
1. Les bulletins seront distribués électroniquement aux dates suivantes :

1 ^{re} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin
15 octobre	14 novembre	14 mars	10 juillet

2. Fréquence d'évaluation des disciplines et des principales compétences (pondération de la note finale)

		1 ^{ère} étape (20%)	2 ^e étape (20%)	3 ^e étape (60 %)
Français	Lire (50 %)	(fiche scripteur et lecteur)	X	X
	Écrire (30 %)		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X
Anglais	Comprendre des textes entendus (60 %)	X		X
	Communiquer oralement en anglais (40%)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Éthique et culture religieuse			X	X
Éducation physique et à la santé C1 (33%) : agir C2 (33%) : interagir C3 (34%): adopter un mode de vie sain		C1	C2- C3	C1-C2-C3
Arts plastiques			X	X
Musique C1(30%) : inventer C2(40%) : interpréter C3 (30%) : apprécier		C1-C3	C2	C1-C2-C3
Compétence Organiser son travail				X

3. Modalités d'évaluation

Les enseignants utilisent différents moyens et outils pour recueillir et consigner des données afin de porter un jugement éclairé sur l'acquisition et la mobilisation des connaissances de leurs élèves. Cette cueillette d'information se fait par l'analyse et l'observation de plusieurs tâches ou épreuves réalisées par les élèves en cours et au terme du processus intégré d'apprentissage et d'évaluation qui se déroule tout au long de l'étape.

Certaines tâches sont simples et d'autres plus complexes. Des grilles de correction sont utilisées par exemple en écriture pour analyser les textes, des entrevues sont réalisées en lecture, des

observations sont consignées en musique, en éducation physique, des examens et diverses épreuves sont utilisées dans la plupart des matières, tout cela dans le but de bien situer le cheminement de votre enfant en fonction des critères d'évaluation définis dans le Programme de formation de l'école québécoise et dans les cadres d'évaluation qui l'accompagnent.

Depuis quelques années, inspirées par les recherches en éducation, plusieurs écoles ont pris le virage de l'Évaluation au Service de l'Apprentissage (ESA)*1. Ayant pu constater rapidement le succès de cette approche auprès des élèves, l'équipe de l'école Plein-Soleil y adhère !

L'évaluation devrait toujours poursuivre deux objectifs : certifier les acquis et avant tout, soutenir l'apprentissage. Donc, tout au long du processus d'évaluation, pour toutes les compétences, la cote ou la note inscrite au bulletin de l'élève ne devrait jamais se limiter au calcul d'une moyenne. Les preuves en début d'apprentissage ont moins d'importance que celles recueillies à la fin. Les décisions doivent s'appuyer sur le jugement professionnel de l'enseignant (e) au regard des preuves d'apprentissages les plus récentes. De plus, nous croyons fermement que cela doit se faire dans des contextes différents afin d'avoir un profil juste de l'élève. Ainsi, il n'y aura pas de cote ou de note sur les travaux. En revanche, les preuves d'apprentissage seront accompagnées d'une rétroaction, d'un commentaire ou d'un défi personnalisé pour guider votre enfant dans ses apprentissages.

Voici la légende qui sera utilisée :

				
Compétence émergente	Compétence en voie d'acquisition	Compétence à consolider	Compétence maîtrisée	Compétence approfondie
L'élève chemine difficilement avec une aide constante et un rappel des stratégies enseignées en classe	L'élève chemine avec une aide constante et un rappel des stratégies enseignées en classe	L'élève réussit avec une aide fréquente et un rappel des stratégies enseignées en classe	L'élève réussit avec une aide occasionnelle ou un rappel des stratégies enseignées en classe	L'élève réussit de façon autonome avec les stratégies enseignées en classe
Je suis à très peu d'attentes	Je suis à peu d'attentes	Je suis à quelques attentes	Je suis à plusieurs attentes	Je suis à la majorité des attentes
Insatisfaisant	Peu satisfaisant	Acceptable	Satisfaisant	Très satisfaisant

*Cette approche pédagogique permet à l'élève de développer sa capacité de devenir une apprenante ou un apprenant autonome qui peut établir ses objectifs d'apprentissages personnels, suivre ses progrès, déterminer les prochaines étapes et réfléchir sur son apprentissage.